

Strasbourg / Journée mondiale des enfants

# Miguel, un exemple

Alors que l'on célèbre, aujourd'hui, la Journée internationale des droits de l'enfant, l'association Themis donnait hier le coup d'envoi d'une semaine d'actions.

■ Guerre, exils, prison et dépression nerveuse: la vie de Miguel Kampela Pedro ressemblait jusqu'à ce jour à un cauchemar. Pourtant, lorsqu'il raconte son expérience, le jeune Angolais de 23 ans, installé à Paris et présent hier à Strasbourg, a le sourire. Et pour cause, grâce à l'action de Themis – association qui assiste et défend les enfants principalement sur le plan juridique – il vient d'obtenir une régularisation de sa situation et pourra chercher du travail à partir de février prochain.

«Lorsque je suis arrivé à Strasbourg, l'association m'a aidé dans tous les domaines, insiste-t-il. Elle m'a nourri, vêtu et, surtout, m'a aidé à obtenir mes papiers». Miguel Kampela Pedro est arrivé en France en 2002 avec ses frères, après avoir vécu au Brésil qu'il a fui dans l'espoir d'une vie meilleure et fait un séjour de deux semaines au Portugal. Après deux ans chez son oncle à Paris, il a tenté de retrouver sa mère, installée au Royaume-Uni, mais atterrit en prison, au Luxembourg, à tout juste 21 ans. De retour à Paris, il sombre dans la dépression.

«Avec l'effet des médicaments, je me trouvais incapable d'effectuer, par moi-même, des tâches aussi simple que me nourrir», racontait-il à la salle silencieuse. C'est alors que Themis l'a recueilli à Strasbourg et pris en charge.

Themis a choisi l'histoire du jeune Miguel pour introduire sa semaine d'actions sur le thème «Faisons grandir



Moment grave, avec le témoignage de Miguel, moments de distractions et de jeu pour les plus petits: Themis évoquait hier les droits de l'enfant, ici en France. (Photo DNA)

les droits de l'enfant». Une manière très concrète et édifiante d'introduire le sujet.

L'association pourrait se féliciter de l'issue heureuse de l'histoire de Miguel. Il n'en est rien. Le verbe de la présidente, Josiane Bigot, se fait revendicatif lorsqu'il s'agit de valoriser la parole de l'enfant, par exemple. Ici même en France. «Après l'affaire d'Outreau, il ne faut pas que les enfants disparaissent des tribunaux», explique-t-elle. Leurs paroles, même si elles ne sont pas toujours la vérité, demeurent fondamentales.

**«Ce n'est pas le tout répressif qui va arranger les choses»**

La magistrate souhaiterait que des organisations comme Themis puissent être déclarées compétentes pour dire si le témoignage d'un enfant est recevable ou non. De même, après une décision de séparation d'un couple, les enfants devraient, selon elle, pouvoir saisir, d'eux mêmes, le juge des affaires familiales.

Josiane Bigot se permet aussi une incursion politique en rappelant que la France a

été épinglée récemment par le comité de l'ONU chargé des Droits de l'enfant. «Ce n'est pas la tendance du tout répressif qui va arranger les choses», déplore-t-elle.

Aux paroles de la présidente, la petite quinzaine de jeunes présents joignent le geste en exerçant le droit, reconnu par la Convention internationale des droits des enfants, au jeu. Musique, ateliers de peinture, jeux de société et contes africains étaient au programme de l'après-midi d'hier au centre socio-culturel du Fossé des Treize.

M.G.